



Gouvernement inter-francophone

Communiqué de presse conjoint sur le volet 2 du Plan Cigogne III

7.300 nouvelles places d'accueil à Bruxelles et en Wallonie pour la petite enfance durant la législature

Le 26 février 2015

1. Introduction

La Vice-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de l'Enfance, **Joëlle MILQUET**, le Ministre en charge des Infrastructures d'accueil de la petite enfance de la Région wallonne, **René COLLIN**, la Ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne, **Eliane TILLIEUX**, le Ministre-Président de la région de Bruxelles-capitale, **Rudi VERVOORT**, la Ministre-Présidente du Collège de la COCOF en charge de l'Accueil de l'Enfance, **Fadila LAANAN** et le Ministre de l'Emploi et de l'Economie de la région de Bruxelles-Capitale, **Didier GOSUIN**, se réjouissent de l'accord intervenu ce jeudi qui va permettre de pouvoir ouvrir **5.400 nouvelles places d'accueil pour la petite enfance**, avec le personnel nécessaire, sur la base des projets remis à la suite de l'appel à projets du volet 2 du Plan Cigogne III et de répondre ainsi aux engagements pris dans le cadre des Déclarations de politiques régionales et communautaires.

En outre, il a été décidé d'accorder **1.900 places supplémentaires** d'ici la fin de la législature, ce qui permettra un effort historique de **7.300 places** sur la période 2014-2019. Pour les places encore à affecter, la priorité sera **d'intensifier la création de places d'accueil dans les régions** dans lesquelles le nombre de places prévu n'est pas encore pleinement rencontré.

Pour les ministres, la création de nouvelles places d'accueil constitue une priorité pour **apporter une solution au boom démographique** et pour pouvoir **répondre aux attentes des parents** en leur permettant de trouver une place d'accueil pour leurs enfants, ce qui contribue également à une meilleure conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. De nombreux parents se retrouvent en effet encore souvent confrontés à la difficulté de trouver dans les temps une place d'accueil pour leur enfant.

2. L'augmentation du nombre de places en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Plan Cigogne III (2014-2022) a été adopté en juillet 2013 par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et intégré, en novembre 2013, au nouveau Contrat de gestion de l'ONE (2013-2018). Il a pour **objectif de créer 12.337 places en 9 ans**, dans les milieux d'accueil **collectifs** et de type **familial** subventionnés en fonctionnement par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

Ces places doivent être réparties entre les différentes provinces wallonnes et la Région de Bruxelles-Capitale selon une clé définie par le contrat de gestion de l'ONE, qui vise à équilibrer la manière dont les besoins des territoires sont rencontrés, en tenant compte des situations de départ et des prévisions démographiques.

Complémentairement au soutien en fonctionnement de l'ONE, des **moyens budgétaires** ont été **dégagés par les Régions et la COCOF** par l'octroi de points APE/ACS et de subsides en infrastructures.

Le volet 1 du Plan Cigogne III

Pour rappel, concernant le volet 1 du Plan Cigogne III, le nombre de places qui avaient été retenues sous la précédente législature et sur la base des projets introduits, en ce compris pour les accueillantes conventionnées, est le suivant :

	Nombre de places prévues	Nombre de places retenues
Bruxelles	602	380
Brabant-Wallon	91	95
Hainaut	522	415
Liège	543	125
Luxembourg	66	94
Namur	112	117
Total Wallonie	1334	846
Total FWB	1.936	1.226

Le nombre de projets rentrés n'a pas été entièrement suffisant. Aussi, a-t-il été décidé que ce différentiel de 710 places sera réinjecté dans les phases suivantes du Plan, au cours de la présente législature suivants.

Le volet 2 du Plan Cigogne III

L'appel à projets lancé en mai 2014 pour le volet 2 du Plan Cigogne III porte tant sur l'octroi de subventions de fonctionnement par l'ONE que sur les subsides en infrastructures et les aides régionales à l'emploi (APE/ACS).

Le volet 2 prévoyait initialement 5.200 places. Mais dans le cadre de cet appel à projets, ce sont **5.400 nouvelles places d'accueil** de la petite enfance qui seront créées, soit 200 de plus que le nombre initialement prévu.

Ces 5.400 places seront créées et financées progressivement entre 2015 et 2019, dans le respect de la trajectoire budgétaire.

	Nombre réel de places retenues
Bruxelles	2214
Brabant-Wallon	403
Hainaut	924
Liège	923
Luxembourg	507
Namur	429
Total Wallonie	3186
FWB	5400

1.900 places en plus que prévu

Afin de répondre aux objectifs de la Déclaration de Politique Communautaire 2014-2019, qui prévoit la création de 7.300 places en milieu d'accueil subventionné, 1.900 places supplémentaires seront accordées avant la fin de la législature, en plus des places du volet 1 restant à affecter et au-delà des 5.400 places définies ci-dessus

Pour toutes ces places, une attention spécifique sera accordée afin **d'intensifier la création de places d'accueil dans les régions** dans lesquelles le nombre de places prévu n'est pas encore pleinement rencontré.

A cette fin, une **analyse plus fine des besoins**, accompagnée de **plans d'actions dans les régions en déficit de création de places**, sera menée.

Ce travail pourra déboucher, le cas échéant, sur une révision des critères de subventionnements réglementaires et conventionnels, afin de mieux rencontrer les réalités de terrain.

3. Des moyens régionaux supplémentaires pour les infrastructures d'accueil

- **En Wallonie**

Complémentairement à la création de ces nouvelles places, le Gouvernement wallon a décidé, en matière d'infrastructures d'accueil de la petite enfance en Wallonie, sur proposition du Ministre en charge des Infrastructures d'accueil de la petite enfance, René COLLIN, d'octroyer des subsides pour un montant total de 59,755 millions d'euros. Cette enveloppe est répartie entre les 115 projets retenus sur les 122 candidatures déposées suite à l'appel à projets lancé en 2014.

Grâce à ce subside, les pouvoirs organisateurs de milieux d'accueil (pouvoir public ou asbl) pourront financer l'achat ou la construction de nouveaux bâtiments mais aussi l'agrandissement, l'aménagement ou l'équipement d'établissements existants. Les subsides en infrastructures octroyés permettront de créer 2.496 places dans toute la Wallonie.

	Places attribuées avec subsides en infrastructures
Brabant-Wallon	230
Hainaut	733
Liège	762
Luxembourg	440
Namur	331
Total Wallonie	2496

- **A Bruxelles**

A Bruxelles, le Gouvernement francophone bruxellois a décidé, en matière d'infrastructures, sur proposition de la Ministre-Présidente en charge de l'accueil de l'enfant, Fadila LAANAN, d'octroyer des subsides pour un montant total de 16,07 millions d'euros. Cette enveloppe permettra de créer 1.452 nouvelles places à Bruxelles suite à l'appel à projets lancé en 2014.

Les projets ont été sélectionnés sur la base des critères qui permettent de répondre, en priorité, à la demande dans les quartiers et les communes les moins pourvues en infrastructures d'accueil au regard de leurs besoins et ce dans des structures collectives socialement accessibles, c'est à dire qui pratiquent la participation financière parentale. Grâce à ce subside, les milieux d'accueil pourront financer l'achat ou la construction de nouveaux bâtiments mais aussi l'agrandissement, l'aménagement ou l'équipement d'établissements existants.

4. Des moyens régionaux supplémentaires pour créer de l'emploi visant à encadrer la création de ces nouvelles places

- **En Wallonie**

Ce dossier est important pour l'emploi, car, non seulement, il permettra la création de plus de 650 nouveaux emplois temps plein directs dans l'accueil de l'enfance, (d'ici la fin de la législature). Il soulagera de nombreux parents pour lesquels la garde de leur bébé constitue une vraie problématique de conciliation vie privée vie professionnelle ... via les 7.300 places d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans créées.

- **A Bruxelles**

A Bruxelles, la création de 300 nouveaux emplois dans le cadre du Plan Cigogne est non seulement une réponse au boom démographique, très important dans la Capitale, mais va également permettre à certains parents d'accéder à l'emploi. On le constate encore trop souvent, la pénurie de places dans les crèches reste un obstacle important à la mise à l'emploi, principalement chez les femmes.

Le Gouvernement régional va ainsi dégager des moyens nouveaux pour soutenir les milieux d'accueil de la petite enfance créés sur son territoire. Des emplois ACS seront mis à disposition des structures sans compensation financière de leur part pour assurer une qualité d'accueil et un soutien à l'emploi en Région bruxelloise. En faisant de l'accueil de la petite enfance une priorité pour l'octroi d'emploi ACS, la Région montre qu'elle a pris en charge la priorité de répondre aux besoins des d'accueil du plus grand nombre de parents bruxellois. L'essor démographique de la capitale du pays est un défi pour le Gouvernement bruxellois qu'il faut relever. En permettant l'ouverture intensive d'un très grand nombre de places d'accueil de la petite enfance, une réponse efficace est apportée aux soucis de nombreux citoyens.

Contacts presse :

<u>Cabinet de Joëlle Milquet :</u> Olivier Laruelle - 0479 97 13 70	<u>Cabinet de René Collin :</u> Eric Etienne : 0473 75 62 18
<u>Cabinet de Fadila Laanan</u> Aurore Dierick : 0477 89 53 86	<u>Cabinet d'Eliane Tillieux :</u> Jérémy Demeyer : 0486 35 64 00
<u>Cabinet de Didier Gosuin :</u> Pauline Lorbat : 0485 89 47 45	<u>Cabinet de Rudy Vervoort</u> Leonôr Da Silva : 0486 72 10 94